

Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS),
la Fédération Suisse des Avocats (SAV/FSA) et
l'Association Suisse de l'Arbitrage (ASA)
organisent le séminaire

Arbitrage International en Matière de Sport

6^{ème} Conférence TAS & SAV/FSA,
Lausanne 2016

Vendredi 2 et samedi 3 septembre 2016
Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

Programme

Vendredi 2 septembre 2016

09.00 Accueil

09.30 Ouverture de la conférence
Représentants SAV/FSA, TAS et ASA

09.45 L'arbitrage sportif et l'arbitrage commercial: défis, pratique exemplaire et opportunités
Président de séance: William Sternheimer

09.45 Nouveaux défis pour le TAS: Une mise à jour de l'intérieur
Matthieu Reeb

10.15 Qu'est-ce que l'arbitrage commercial peut apprendre de l'arbitrage sportif – et vice-versa
Henry Peter

11.00 Pause

11.30 Les enseignements à tirer de la jurisprudence du Tribunal Fédéral concernant des appels contre une sentence arbitrale et les sentences du TAS en particulier
Efraim Barak

12.15 Questions

12.30 Repas

14.00 Questions spécifiques de l'arbitrage international en matière de sport
Présidents de séance: Brent Nowicki & Michele Bernasconi

14.00 Délais, notifications et autres formes prescrites importantes devant le TAS
Pauline Pellaux

14.30 La légitimation active – La légitimation passive: Qui devrait être partie devant le TAS?
Ulrich Haas

15.10 Pause

15.30 Table ronde: La spécificité de la procédure d'appel devant le TAS
Div. conférenciers

16.20 Revue de 20 ans de jurisprudence olympique du TAS: Les principes développés par la chambre ad-hoc du TAS depuis les jeux olympiques d'Atlanta en 1996
Michael Beloff

17.00 Questions

17.15 Fin des travaux

18.30 Apéritif

20.00 Dîner de gala

Samedi 3 septembre 2016

- 09.00 Ouverture de la 2^{ème} journée**
Revue de la jurisprudence
Président de séance: **Jean-Philippe Dubey**
- 09.15 La jurisprudence du TAS en matière de dopage
Brent Nowicki
- 10.00 La jurisprudence du TAS en matière de football: Première partie
William Sternheimer
- 10.45 Pause
- 11.15 La jurisprudence du TAS en matière de football: Deuxième partie
Michele Bernasconi
- 12.00 La jurisprudence en matière de football: les défis futurs
Tous les conférenciers de la deuxième journée
- 12.45 Observations finales
- 13.00 Clôture du congrès**

Conférenciers

- Efraim Barak**, membre du TAS, avocat, Tel Aviv
Michael Beloff, QC, membre du TAS, avocat, Londres
Michele Bernasconi, Président du comité du droit de sport de la SAV/FSA, membre du TAS, avocat, Zurich
Jean-Philippe Dubey, Dr en droit, conseiller au TAS, Lausanne
Ulrich Haas, Professeur, membre du TAS, Zurich
Brent Nowicki, Conseiller au TAS, avocat, Lausanne
Pauline Pellaux, Conseillère au TAS, avocate, Lausanne
Henry Peter, Professeur, Avocat, Lugano
Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, avocat, Lausanne
William Sternheimer, Secrétaire général adjoint du TAS, avocat, Lausanne

Comité d'organisation

- Michele Bernasconi**, Président du comité du droit de sport de la SAV/FSA, membre du TAS, avocat, Zurich
Jean-Philippe Dubey, Dr en droit, conseiller au TAS, Lausanne
Alexander McLin, Directeur exécutif de l'ASA, membre du TAS, Genève
René Rall, Secrétaire général de la SAV/FSA, avocat, Berne
Matthieu Reeb, Secrétaire général du TAS, avocat, Lausanne

Informations/Inscription

Public visé:

Les arbitres du TAS, les avocats et les juristes qui exercent leurs activités dans les domaines de l'arbitrage et du droit du sport, les représentants d'associations ou de fédérations, les collaborateurs de services juridiques et les conseillers juridiques d'entreprises actives dans le «sportbusiness» et dont les contrats ou les statuts prévoient la résolution d'éventuels litiges par une procédure d'arbitrage devant le TAS.

But du séminaire:

La première journée du séminaire proposera un état des lieux de l'arbitrage sportif au TAS: Quels sont les défis principaux auxquels l'institution est confrontée? En outre, les conférenciers aborderont les interfaces entre l'arbitrage commercial et l'arbitrage sportif. La deuxième partie de la journée concernera diverses questions procédurales ainsi que les vingt années d'activité de la Chambre ad-hoc du TAS pendant les Jeux Olympiques. Le deuxième jour est consacré, par tradition, à l'examen de la jurisprudence du TAS en matière de dopage et de litige à caractère international dans le domaine du football.

Lieu:

Les conférences seront données à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne.

Langue:

Les conférences seront données en français ou en anglais, avec traduction simultanée dans l'autre langue du séminaire.

Conditions d'inscription:

Les frais d'inscription au séminaire sont de CHF 660.00 pour les membres de la SAV/FSA, du TAS et de l'ASA et de CHF 760.00 pour tous les autres participants. Sont inclus dans ce prix le recueil des contributions du séminaire, de même que le repas de midi et le dîner de gala du 2 septembre 2016 à l'Hôtel Beau-Rivage Palace.

Inscription:

Vous avez la possibilité de vous inscrire jusqu'au **30 juin 2016 seulement en ligne depuis le site web** www.sav-fsa-events.ch. **Attention: les places sont limitées.** Les annulations effectuées au-delà du 30 juin 2016 ne pourront plus être prises en compte. Pour une annulation effectuée avant cette date un montant de CHF 50.00 sera débité. Vous recevrez en temps utile et avant le séminaire un ticket électronique. Assurez-vous que vous avez votre ticket à portée de la main ou sur votre smartphone à l'entrée.

Réservation d'hôtel:

La réservation d'hôtel incombe au participant. Des chambres ont été réservées aux hôtels Beau-Rivage Palace et Angleterre & Résidence. Jusqu'au 30 Juin 2016, il y a la possibilité de réserver une chambre au cours de l'inscription en ligne au séminaire. Une fois la réservation acceptée vous recevrez la confirmation directement de l'hôtel. Pour plus d'informations, annulation, changement de réservation etc. merci de contacter l'hôtel.

Moyens de transport:

Nous vous recommandons d'utiliser les transports publics. Les hôtels Beau-Rivage Palace et Angleterre & Résidence sont atteignables à pied depuis la gare CFF en 10 minutes environ. Le programme a été conçu de manière à ce que, au long du séminaire, aucun véhicule privé ne soit nécessaire.